

### Initiatives parlementaires

ces où elles sont en minorité, elles tendent naturellement à se regrouper sur le plan régional ou local de façon à se donner un milieu favorable à leur épanouissement. Il est à noter que l'élément fondamental de la nation n'est pas la race, disait Daniel Johnson en 1965, mais bien la culture. Peu importe son nom, son origine ethnique, on est de l'une ou l'autre nation suivant que par son enracinement, sa formation, son choix, son style de vie, son mode de pensée et d'expression, on appartient, on s'identifie à l'une ou l'autre communauté culturelle.» Et il dit: «Je pense, entre autres, à tous les néo-Canadiens qui ont joint volontairement, par goût, par choix, la culture canadienne-française et qui participent à son épanouissement et à son enrichissement.»

Plus loin, il disait: «[...] que la nation canadienne-française tend de toutes ses forces, de toutes ses fibres, à se réaliser sur le plan de l'État, et ses aspirations sont strictement normales et légitimes. Je démontrerai, plus loin, pourquoi et comment les Canadiens français cherchent à s'identifier à l'État du Québec, le seul où ils puissent prétendre être maîtres de leur destin et le seul qu'ils puissent utiliser à l'épanouissement complet de leur communauté, tandis que la nation canadienne-anglaise tend, de son côté, à faire d'Ottawa, le centre de sa vie communautaire.»

Si le Canada avait reconnu la nation canadienne-française, nous ne serions pas aujourd'hui où nous sommes. Et où nous sommes, c'est que face au refus de l'égalité, la nation canadienne-française est devenue la nation québécoise et cherche sa souveraineté, comme Daniel Johnson ici l'explique.

J'ai bien peu de temps, monsieur le Président, donc je continuerai. Mais dans ce vote sur la position du Bloc québécois, le Canada, les libéraux auraient pu montrer qu'ils avaient un respect minimal pour ce peuple, cette nation avec laquelle de toute manière, comme voisins ou autrement, ils auront à composer.

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (M. Kilger):** L'honorable députée de Mercier disposera de quinze minutes la prochaine fois.

Comme il est 17 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

**M. Ted White (North Vancouver, Réf.)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait mettre fin immédiatement aux programmes d'équité en matière d'emploi et à l'inclusion d'exigences relatives à l'équité en matière d'emploi sur les formulaires de formation, parce que ces exigences incitent à choisir des candidats en fonction de leur sexe ou de leur origine ethnique plutôt qu'en fonction de leur mérite et, par conséquent, suscitent du ressentiment parmi les candidats.

—Monsieur le Président, on a jugé que la motion ne pouvait pas faire l'objet d'un vote, mais, étant donné l'importance du sujet dont traite cette motion, je demande à la Chambre de déclarer qu'elle peut faire l'objet d'un vote.

**Le président suppléant:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant:** La motion est rejetée, mais le député a la parole.

**M. White (North Vancouver):** Monsieur le Président, je constate que les députés ministériels ne veulent pas voter sur cette question.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député d'en face prête des intentions aux députés ministériels, lorsqu'il affirme qu'un comité de la Chambre a décidé que sa motion ne pouvait pas faire l'objet d'un vote. Le Règlement est clair et les députés d'en face connaissent bien cette règle. Aussi, je crois qu'il y a matière à rappel au Règlement.

En fait, un comité de la Chambre a refusé cette motion à l'unanimité et il est, par conséquent, inexact d'affirmer que c'est le gouvernement qui l'a refusée.

**Le vice-président:** En toute déférence, je ne crois pas que le rappel au Règlement soit justifié.

**M. White (North Vancouver):** Monsieur le Président, au cours de la prochaine heure, la Chambre aura l'occasion de débattre ce que certains députés considéreront comme une motion politiquement incorrecte.

J'ai décidé d'élaborer cette motion après que des électeurs se sont plaints de ce que leur candidature à des programmes de formation ou de création d'emplois financés par les contribuables ait peut-être été écartée pour la simple raison qu'ils ne cadraient pas avec le profil d'un membre d'un groupe désigné sur le formulaire.

Fait consternant, le gouvernement d'un pays démocratique a une politique qui tolère que la sélection des travailleurs ou des étudiants-stagiaires se fasse en fonction de leur sexe ou de leur origine ethnique. Le gouvernement se rend ainsi coupable de sexisme et de racisme et cette politique est particulièrement mauvaise, faute de toute preuve statistique quant à la prétendue nécessité des programmes d'équité en matière d'emploi.

Ainsi, selon Statistique Canada, le taux de chômage chez les jeunes gens se situe entre 20 et 23 p. 100 et chez les jeunes filles, entre 14 et 15 p. 100. Certes, ces deux chiffres sont beaucoup trop élevés, mais il est évident que les jeunes gens constituent le groupe défavorisé. Le taux de chômage qui les frappe est immanquablement deux fois supérieur à la moyenne nationale et il contribue probablement à l'augmentation du taux de suicide chez les jeunes gens et à la montée de la criminalité chez les jeunes.

Voici certaines données intéressantes tirées d'un rapport de recherche de M. John T. Samuel, de l'Université Carleton, qui cite des statistiques du recensement de 1986 montrant que 72,1 p. 100 des membres des minorités visibles âgés de plus de 15 ans sont sur le marché du travail, alors que ce n'est le cas que de 65,5 p. 100 de la population générale dans ces tranches d'âge. D'après les données du même recensement, le revenu personnel moyen est de 17 500 \$ pour la population générale et de près de 1 500 \$ de plus pour les minorités visibles. Le groupe REAL Women confirme ces chiffres dans son enquête sur la représentation des minorités visibles et des femmes dans la population active du Canada.

Des gens bien intentionnés se battent contre des fantômes, car rien ne prouve que les programmes d'équité en matière d'emploi soient nécessaires. Je ne veux pas dire que les employeurs sont tous des saints. Mais lorsque des employés n'ont pas été traités équitablement, la meilleure façon d'examiner leur cas est de le